



# LE FLAMBEAU

journal de l'AEESICQ

*L'emploi du féminin allège la lecture. Ce Journal s'adresse tant aux hommes qu'aux femmes*



L'ASSOCIATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS  
EN SOINS INFIRMIERS DES COLLÈGES DU QUÉBEC

*Bienvenue aux nouvelles et nouveaux membres,  
celles et ceux qui nous reviennent  
et aux autres pour leur fidélité !*

Mot de la présidente President's Address	2
Album-souvenir Colloque 2015	7
Merci aux précieux partenaires	8
C.A. 2015-2016 et comités	11
Plan de travail 2015-2016	13
Tableau comparatif entre le règlement actuel et les modifications proposées <i>par Denyse T. April</i>	19
Rapport sur le webinaire du 21 octobre 2015 <i>par Sylvie Rochon</i>	20
Les <b>Prix Margot Phaneuf</b> en reconnaissance pédagogique	23
Bonne nouvelle : Prix d'excellence de l'administration publique du Québec	27
En route vers le colloque de 2016	28
Pourquoi adhérer à l'AEESICQ en 2016 ? <i>par Claudine Jouny</i>	29
Suggestions d'hébergement	32



CÉGEP  
DE  
CHICOUTIMI

PEARSON

ERPI



BANQUE  
NATIONALE

CHENELIÈRE  
ÉDUCATION

Chères et chers collègues

Nous voici arrivés à la fin d'une session qui, il faut bien l'avouer, n'a pas été la plus reposante.... Nous avons dû toutes et tous gérer des événements imprévisibles (moyens de pression, grèves et même évacuations) et, bien qu'incontournables, ils ont malheureusement ajouté un cran de plus à notre niveau de stress collectif. Heureusement, le temps des Fêtes arrive à grands pas et il nous apportera un temps de repos qui sera, je l'espère, des plus revigorant. Du moins c'est ce que je nous souhaite...

En attendant cette pause bien méritée, j'apprécie avoir la chance de vous écrire un mot dans **LE FLAMBEAU** de décembre. Ce moment est toujours spécial pour moi, car il me permet de m'élever pour faire le point avec vous sur les dossiers traités et les événements qui sont survenus depuis la dernière assemblée générale.

#### **Concernant le Conseil supérieur de l'éducation**

C'est en juin dernier, lors du congrès de l'AQPC, que j'ai eu la chance d'assister à un atelier - offert par le *Conseil supérieur de l'éducation* - intitulé *Les bacs appliqués des collèges ontariens : quels enjeux pour le Québec?* Lors de cet atelier, les représentants du Conseil soulignaient qu'ils travaillaient sur un avis traitant du sujet et que celui-ci serait publié à l'automne. Je m'attendais à ce que cet avis soit émis vers la fin de la session, mais je fus très surprise d'apprendre qu'il avait été publié plus tôt.

En effet, c'est le 9 septembre que *Le Conseil supérieur de l'éducation* rendait public son avis intitulé *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles - Réflexions sur de nouveaux diplômes collégiaux d'un niveau supérieur à celui du DEC techniques.* Lors de l'annonce de l'avis, le Conseil soulignait que pour lui, "*les formations collégiales techniques sont un héritage sur lequel l'enseignement supérieur peut s'appuyer. La force du DEC technique actuel ouvre la voie à de nouveaux diplômes témoignant des exigences de formation des professions de niveau collégial.*"

Dear colleagues

We are finally reaching the end of the Fall term, and let's be honest, it has not been the most relaxing one...We all had to deal with many unanticipated events (work-to-rule, strike days, and even evacuation periods) and those unavoidable stressors have increased our collective level of stress. Luckily, the Holiday Season is upon us and will provide us with some well-deserved rest time. That's my wish for us...

In the meantime, I appreciate having the chance to write a few words in the Fall edition of **LE FLAMBEAU**. This moment is always special for me because it gives me the chance to update you on the dossiers and events we addressed since the last General Assembly.

#### **Regarding the Conseil supérieur de l'éducation**

Last June, more precisely at the AQPC's conference, I had the opportunity to attend a workshop titled: *Les bacs appliqués des collèges ontariens: quels enjeux pour le Québec?* It was offered by *Le Conseil supérieur de l'éducation*. The Representatives from the *Conseil* mentioned that they were in a midst of producing a document, to be published next fall, that would introduce hypothesis regarding potential changes to the cegep system. I assumed the document would become public late into the term but I was quite surprised to discover how early it was published.

On September 9, *Le Conseil supérieur de l'éducation* publicized a reflection document titled: *Retracer les frontières des formations collégiales: entre l'héritage et les possibles - Réflexions sur de nouveaux diplômes collégiaux d'un niveau supérieur à celui du DEC techniques.* When the *Conseil* announced its publication, the press release mentioned that career programs are a legacy and a basis on which superior education could rest: "*les formations collégiales techniques sont un héritage sur lequel l'enseignement supérieur peut s'appuyer.*"

The press release and the reflection document are posted on the *Conseil's* website. I invite you to consult them if you want to know more about the four (4) recommendations that are proposed. In the meantime, Mrs. Sylvie Rochon, AEESICQ's Representative for region # 1 is presenting a summary report of a webinar that was recently

Le communiqué de presse, l'avis et son sommaire sont publiés sur le site internet du Conseil. Je vous invite à prendre connaissance de ceux-ci si vous voulez connaître les quatre (4) recommandations qui ont été émises... Mais en attendant, Madame Sylvie Rochon, conseillère pour la région 1 nous offre un résumé du webinaire : *Appropriation et discussion de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation publié en septembre 2015*. Son article en page 20 vous aidera à mieux comprendre les enjeux se rapportant à l'Avis.

#### **Concernant l'*Exposition aux situations cliniques dans la formation infirmière***

Bien que nous étions déjà toutes et tous en vacances, c'est le 30 juin que l'OIIQ adressait un courriel aux coordonnatrices et coordonnateurs des départements de soins infirmiers des collèges (sans même communiquer préalablement avec les Directions des études) pour traiter de *l'Exposition aux situations cliniques dans la formation infirmière*. Joint à ce courriel, l'OIIQ envoyait une lettre adressée aux responsables des programmes de formation infirmière concernant ledit sujet; *l'Avis du Comité de la formation des infirmières sur l'exposition aux situations cliniques dans la formation infirmière* et *le Rapport du Comité d'experts sur les recommandations sur les stages cliniques dans la formation infirmière intégrée*. (Vous pouvez consulter tous ces documents, car ils se retrouvent en page 13). Pour plusieurs coordonnatrices et coordonnateurs, ce n'est qu'à la rentrée qu'elles et ils ont pris connaissance du courriel. Il en a possiblement été de même pour la *Fédération des cégeps*, car le 25 septembre, M. Bernard Tremblay, *président-directeur général de la Fédération des cégeps*, transmettait à Mme Lucie Tremblay, *présidente de l'OIIQ*, une lettre qui se voulait une réponse de la Fédération aux documents envoyés (page 14).

En résumé, la lettre de M. Tremblay indique clairement la position de la Fédération par rapport aux heures de formation cliniques requises dans notre programme et rappelle également à l'OIIQ le mode de communication que la Fédération privilégie notamment celle de diriger les messages et avis aux Directions des études plutôt qu'aux coordinations départementales.

De plus, pour faire le point sur les commentaires émis par l'OIIQ au sujet des heures cliniques et de la présomption de l'utilisation d'heures en labo de simulation HF pour remplacer les heures cliniques, les deux (2) Directrices des études - qui sont les représentantes collégiales au Comité de la formation des infirmières

offered by the *Conseil*. The title of the presentation was: *Appropriation et discussion de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation publié en septembre 2015*. Her summary report can be found on page 20. It should help you better understand the issues.

#### **Regarding *Exposure to Clinical Situations during Nursing Education*.**

While we were on summer vacations, the OIIQ send an email to all the Nursing Department Coordinators, bypassing the Academic Deans' offices. The message was titled: *l'Exposition aux situations cliniques dans la formation infirmière (Exposure to Clinical Situations during Nursing Education)*. The email also included *l'Avis du Comité de la formation des infirmières sur l'exposition aux situations cliniques dans la formation infirmière* and the *Rapport du Comité d'experts sur les recommandations sur les stages cliniques dans la formation infirmière intégrée*.

You can consult As expected most of the coordinators only took notice of the email upon their return to work in August. The same thing obviously happened at the *Fédération des cégeps* because it's on September 25 that Mr. Bernard Tremblay, *Président-directeur général de la Fédération des cégeps*, sent a letter to Mrs. Lucie Tremblay, *OIIQ President*. The letter was meant to be the Federation's reply to the documents sent to the Nursing Department Coordinators. (You may consult the documents on page 13).

In summary, Mr. Tremblay's letter clearly outlined the Federation's position regarding the number of clinical hours required in the program and also reminded the OIIQ about the communication's pathway that is preferred by the *Federation* i.e. to send all communications/notices to the Academic Deans instead of sending them to the Nursing Department Coordinators.

Furthermore, on September 28, a letter was sent to all the Academic Deans by the two (2) Academic Deans who represent the collegial sector on the OIIQ's *Nursing Education Committee*. The letter was in response to the comments made by the OIIQ regarding the number of clinical hours and the assumption that HD simulation lab hours were planned to replace clinical hours. In that letter, Mrs. Nathalie Giguère, (Academic Dean for Cegep Vieux-Montréal) and Mrs. Danielle Lafaille (Academic Dean for Vanier College) clearly outline their view on the dossier and also mention finding re-

de l'OIIQ- ont envoyé, le 28 septembre dernier, une lettre aux directrices et directeurs des études des collèges. Dans leur lettre, Mesdames Nathalie Gi-guère (Directrice des études au Cégep du Vieux Montréal) et Danielle Lafaille, (Directrice des études au Collège Vanier) soulignent clairement leur position sur le dossier en plus de déplorer la démarche inhabituelle de l'OIIQ auprès des coordonnateurs des départements de soins infirmiers (page 16).

#### **Concernant l'Étude sectorielle prospective en soins infirmiers**

Compte tenu que nous n'avions aucune nouvelle sur l'Étude sectorielle prospective en soins infirmiers depuis des mois, j'ai contacté M. Bernard Tremblay, *président-directeur général de la Fédération des cégeps*, à ce sujet. À mon questionnement, il a répondu que l'étude<sup>1</sup> suit son cours et qu'elle devrait conduire à un rapport à l'automne 2016. Comme vous toutes et tous, nous sommes en attente des résultats de cette étude et avons bien hâte d'en connaître les conclusions. Nous restons aussi en mode vigie sur ce dossier.

#### **Concernant la Proposition de modification au règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers.**

C'est fin-novembre que nous avons eu vent d'une lettre émise par M. Bernard Tremblay à M. Jean-Paul Dutrisac, *président de l'Office des professions du Québec (ODP)*. La lettre, émise le 20 novembre, concernait un avis paru dans la *Gazette du Québec* d'octobre sur la Proposition de modification au règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers. Après analyse de la proposition, M. Tremblay, au nom de la Fédération, demandait la suspension de ce projet de règlement tant que le l'étude sectorielle prospective en soins infirmiers n'était pas terminée.

À cause des impacts qu'auraient les modifications proposées sur les fonctions que pourraient exercer les externes et les CEPI, le CA a obtenu la permis-

grettable the OIIQ's recent unusual communication approach i.e. contacting directly the Nursing Department Coordinators instead of the Academic Deans. The letter can be found on page 16.

#### **Regarding The Sectorial Prospective Study in Nursing**

Because we had not received any news regarding the Sectorial Prospective Study in Nursing, I contacted the Mr. Bernard Tremblay, *Président-directeur général de la Fédération des cégeps* - and inquired about it. To my question he replied that the study is ongoing and that the results are expected for fall 2016. We are, like you, quite eager to know the results from the study and remain vigilant on this dossier.

#### **Regarding the Proposition de modification au règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers.**

Toward the end of November, we discovered that Mr. Bernard Tremblay *Président-directeur général de la Fédération des cégeps* wrote a letter to Mr. Jean-Paul Dutrisac, *Président de l'Office des professions du Québec (ODP)*. The letter, written on November 20, addressed a proposed modification to the Nurse Act that was published in the *Gazette du Québec* in early October. The proposition intends to modify a rule regarding the professional activities that could be performed by non-nurses. After analyzing the proposal, Mr. Tremblay on behalf of the *Fédération des cégeps*, requested a suspension of the proposed modifications because the Sectorial Prospective Study in Nursing is ongoing.

Because of the seriousness of the proposed modifications and their impact on the roles and functions of non-nurses i.e. nursing externs and GPLs; the Board obtained permission from Mr. Tremblay to publish his letter in **LE FLAMBEAU** (page 17). We think it is very important that you become aware of the situation. And to really understand the proposed modifications, you need to read them in parallel with the actual "règlement".

On page 19, you will find a comparative table showing the current article in parallel with the modifications that were mentioned by Mr. Tremblay as being problematic for the Federation.

The above sections summarize the issues we focused on

sion de M. Tremblay de publier sa lettre dans **LE FLAMBEAU** (page 17). Nous croyons à l'importance d'échanger nos informations. Mais pour bien saisir la teneur des modifications proposées, il faut lire le projet de règlement en parallèle avec le règlement actuel. Je vous offre de lire en page 19 un tableau comparatif entre l'article actuel et les modifications mentionnées par M. Tremblay comme étant problématiques pour la Fédération.

Voilà donc ce qui résume les dossiers qui ont retenu l'attention du CA depuis l'AG. Naturellement, nous traitons toujours des dossiers habituels comme l'organisation du colloque annuel, la préparation des activités de formations accréditées, les Prix Margot Phaneuf, etc.

Et pour donner suite, le CA rencontrera M. Tremblay, *président-directeur général de la Fédération des cégeps*, le 13 janvier prochain afin de faire le point sur les dossiers qui touchent notre programme. Ce sera une excellente occasion de faire valoir la contribution inestimable de la formation collégiale en soins infirmiers au bien-être de la société québécoise...

En terminant, je nous souhaite une fin de session harmonieuse, avec les ententes négociées, ainsi qu'une période des Fêtes remplie de joie, d'amour, et de sérénité !

*Denyse T. April*

since the General Assembly. That being said, we did not neglect our usual dossiers e.g. the organization of our annual conference, the accredited workshops, the annual Margot Phaneuf Awards, etc.

And to ensure some follow-up, the Board will meet Mr. Tremblay *Président-directeur général de la Fédération des cégeps*, on January 13. The meeting will give us the opportunity to discuss various issues and dossiers related to our current program and will provide us with a chance to emphasize how quality college's nursing education contributes to Quebec Society's well-being...

In closing, I wish us a harmonious end of term, with negotiated agreements, as well as a very Peaceful Holiday Season filled with Joy, Love and Serenity!

*Denyse T. April*



1

**EXTRACT** RECHERCHE MARKETING

<http://www.extractmarketing.com/corpo/>

**Extract recherche marketing** a remporté l'appel d'offre pour le projet du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la science (MESRS) visant à réaliser une étude sectorielle prospective en soins infirmiers.

Cette étude vise à confirmer les besoins du réseau sur les compétences nécessaires aux différents membres de l'équipe de soins infirmiers et de guider les orientations futures quant au niveau de formation initiale nécessaire à l'exercice des professions liées à la prestation des soins infirmiers au Québec.

Ce mandat se déroulera jusqu'au printemps 2016 et le rapport est très attendu pour l'automne 2016.

**LE FLAMBEAU**, journal de l'AEEQ, est publié deux fois l'an, par l'Association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec. Un numéro spécial peut être publié à l'occasion. En plus des deux éditions, les Nouvelles du CA vous parviennent régulièrement par voie électronique.

L'A.E.E.S.I.C.Q. se dégage de toute responsabilité quant au contenu des articles de ce journal. Leur contenu n'engage que leurs auteurs(es).

**Rédaction, conception, mise en page de ce journal** : Andrée Bouchard, Denyse T. April, Claudine Jouny et Sylvie Rochon

**Imprimeur**: **Copicom**, boul. du Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu  
Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec



Depuis quelques années déjà, l'AEESICQ s'est mise en mode technologie afin de rejoindre encore plus de membres.

En effet, la page **Facebook** est en opération depuis 2010. Nous vous invitons à vous inscrire comme amis de l'AEESICQ afin d'y partager vos bons coups.

Vous avez une interrogation? Pourquoi ne pas l'inscrire sur la page **facebook**, elle sera lue par les membres amis et vous aurez sans doute une réponse très rapidement. Nous y inscrirons aussi les événements importants à venir .

Devenez amis et répandez la nouvelle. Il n'y a pas que nos étudiantes et étudiants sur Facebook !

Voici comment vous y rendre : <http://www.facebook.com> pour vous créer un profil ( si vous n'en avez pas). Au dessus de la page , il y a un endroit pour faire une recherche. Taper AEESICQ et vous nous trouverez.

Au plaisir de vous compter très bientôt dans nos amis **facebook**.

*Sylvie Rochon*



# Album – souvenir Colloque 2015



# CHENELIÈRE ÉDUCATION



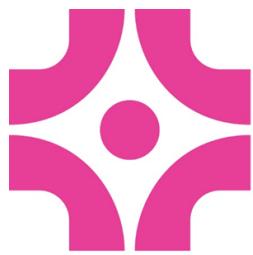
**3M**



Merci !



**ERPI**



Ordre  
des infirmières  
et infirmiers  
du Québec

**profweb**



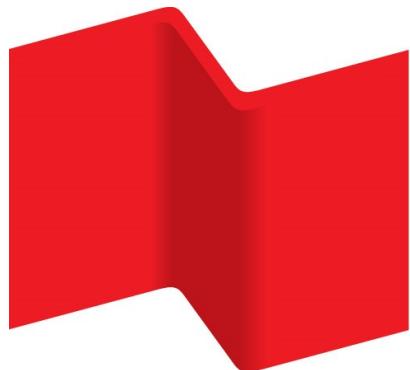
**WHITE CROSS**



Centre hospitalier  
universitaire  
de Sherbrooke



**F I D E S**  
**É D U C A T I O N**



**BANQUE  
NATIONALE**



**A.B.C. MÉDICAL**  
*Partenaire de vos bons soins*



1(800) 663-7828 [www.emrn.ca](http://www.emrn.ca)

 **Médi-Select**  
Fournitures et équipements médicaux  
670, rue Bouvier, bureau 116, Québec (Québec) G2J 1A7  
1 800 463-5166 418 623-3353 [info@medi-select.ca](mailto:info@medi-select.ca)  
[www.medi-select.ca](http://www.medi-select.ca)

**UQTR**



Université du Québec  
à Trois-Rivières

**Centre universitaire de Québec**



**Infirmières et Infirmiers Sans Frontières (IISF)**  
Nurses Without Borders (NWB) | Enfermeras y Enfermeros Sin Fronteras (EESF)

**Merci**

**Plusieurs résumés  
d'ateliers sont sur  
[aeesicq.org](http://aeesicq.org)**

**Chantal Lemay** (A et B-2) - Si l'examen m'était conté

**Joël Brodeur** (A et B-4) - Le PTI, cet incompris, ou 10 mythes à détruire pour simplifier le PTI

**Sylvie Loslier et Jean-Didier Dufour** (A-15) - Au cégep, la situation d'apprentissage des étudiants issus de l'immigration en milieu de stage : de la théorie à la pratique

**Gemma Aucoin-Gallant** (B-3) - Julie entre en ménopause : une situation infirmière clinique

**Nancy Boutet, Manon Clément et Claudia Lessard** (B-5) - Notre VISION de l'enseignement des soins de plaies

**Marie-Pier Pagé et Gilles Bronchti** (B-8) - Optimisation de l'enseignement de l'anatomie dans le cadre de la formation infirmière

**Éric Lavertu** (B-9) - Développer les habiletés nécessaires à l'évaluation de l'état de santé physique et mentale d'une personne chez les étudiantes...

**Mildred Dorismond** (B-11) - Comment soutenir ou aider une enseignante du collégial à intervenir auprès d'une étudiante en difficulté ?

**Tony-Léon Bouffard** (B-15) - Peut-on améliorer les périodes d'apprentissage en laboratoire de Soins infirmiers ?

**Lucie Maillé** (C-6) - Notions de base en pharmacologie et utilisation du VIP

**Pascale Boulé** (C-8) - Healing Touch + document

**Andrée-Anne Picard et Jacinthe Savard** (C-13) - Un outil "AINEES" au service de l'équipe INTER en CHSLD !

# C.A. 2015-2016

**Denyse T. April, présidente**  
*dtapril@rogers.com*

**Sylvie Rochon, trésorière**  
*sylvie.rochon@cegeptr.qc.ca*

**Région 1**  
Drummondville  
Shawinigan  
Trois-Rivières  
Régional de Lanaudière  
Victoriaville  
Thetford  
Beauce-Appalaches  
*Lac Mégantic*

**Linda Dufour, conseillère**  
*linda.dufour@cegepmontpetit.ca*

**Région 3**  
Granby-Haute-Yamaska  
Édouard-Montpetit  
Sherbrooke  
Sorel-Tracy  
Saint-Hyacinthe  
St-Jean-sur-Richelieu  
Valleyfield

**Claudine Jouny, conseillère**  
*cjouny@cvm.qc.ca*

**Région 5**  
Bois-de-Boulogne  
André-Laurendeau  
Maisonneuve  
Saint-Laurent  
Vieux Montréal  
Abitibi-Témiscamingue  
*Val d'Or*  
Gérald Godin  
Rosemont

**Mélanie Giguère, conseillère**  
*melanie.giguere@cegep-rimouski.qc.ca*

**Région 2**  
Baie-Comeau  
Gaspésie Les îles  
Rimouski  
La Pocatière  
Matane  
Rivière-du-Loup  
Sept-Îles

**Jocelyne Auger, conseillère**  
*jocelyne.auger@cmontmorency.qc.ca*

**Région 4**  
Dawson  
Heritage  
Outaouais  
John Abbott  
Montmorency  
St-Jérôme  
*Mont-Laurier*  
Lionel-Groulx  
Vanier  
Champlain Regional College  
*Lennoxville*  
*Saint-Lambert*

**Marlène McNicoll, vice-présidente**  
*marlene.mcnicoll@collegealma.ca*

**Région 6**  
Alma  
St-Félicien  
*Chibougamau*  
Jonquière  
*Charlevoix*  
Chicoutimi  
Limoilou  
Lévis-Lauzon  
Sainte-Foy  
F-X-Garneau  
Notre-Dame-de-Foy

# Comités du C.A.

<b>Présidente</b>	<i>Denyse T. April</i>
<b>Vice-présidente</b>	<i>Marlène McNicoll</i>
<b>Trésorière</b>	<i>Sylvie Rochon</i>
<b>Adjointe administrative</b>	<i>Andrée Bouchard</i>
<b>Pédagogie</b>	<i>Mélanie Giguère et Claudine Jouny</i>
<b>Formations accréditées</b>	<i>Linda Dufour</i>
<b>Communication + Information</b>	<i>Jocelyne Auger et Sylvie Rochon (Fb)</i>
<b>Liaison professionnelle (veille professionnelle)</b>	<i>Tout le CA</i>
<b>Colloque</b>	



*Mélanie Giguère, Linda Dufour, Jocelyne Auger, Denyse T. April, Marlène McNicoll, Sylvie Rochon et Claudine Jouny*

# Plan de travail 2015-2016

## Suivis des mandats dévolus au conseil d'administration

**F**n juin dernier, durant l'Assemblée générale annuelle, aucune autre proposition que celle d'assurer une vigie en regard de la formation de la relève infirmière ne nous a été signifiée. Voici où nous en sommes et tous les échanges qui alimentent notre réflexion et devraient susciter votre intérêt.

\*\*\*\*\*

### **FIN-MAI, L'OIIQ (SON COMITÉ SUR LA FORMATION INFIRMIÈRE) ÉMET UN AVIS CONCERNANT L'EXPOSITION AUX SITUATIONS CLINIQUES DANS LA FORMATION INFIRMIÈRE.**

#### **Contexte**

Depuis sa création en 2006, le Comité de la formation des infirmières est grandement préoccupé par la formation pratique lors des stages dans la formation infirmière.

En mai 2008, le Comité a adressé un avis au Conseil d'administration pour constituer un groupe d'experts sur les stages. Les travaux de celui-ci ont été menés à la lumière d'une recension d'écrits sur les stages en sciences infirmières, réalisée par le Centre d'intervention en formation infirmière (CIFI). Bien que la recension montre qu'il n'existe pas d'études rigoureuses sur lesquelles s'appuyer en matière de stages, les auteurs concluent que les stages demeurent une facette inévitale de la formation infirmière jusqu'à preuve du contraire.

Dans leurs recommandations en octobre 2009, les experts considèrent que les infirmières apprennent en agissant et en accomplissant des actes concrets dans des situations réelles de soins et que les stages constituent une activité déterminante dans la formation infirmière. Aussi, ces experts recommandent de maintenir le nombre d'heures de stage à un minimum de 1 035 heures et de tout mettre en œuvre pour une exposition à une diversité de situations de soins et de clientèles pendant les stages.

Les experts soulignent également l'importance de l'encadrement des stagiaires et recommandent de renforcer la collaboration entre les milieux cliniques et les établissements d'enseignement.

Une mise à jour de la recension a été réalisée en 2013 par le CIFI avec une attention particulière sur la simulation. Cette recension montre que la simulation en accompagnement de stage semble présenter des

avantages. Toutefois, peu d'études concluantes existent quant aux effets du remplacement d'heures de stage par la simulation. La recension montre également l'importance de l'encadrement et de la supervision.

Parallèlement à ces travaux et réflexions, les difficultés liées aux stages s'accentuent et il est de plus en plus difficile de trouver des places de stage et d'assurer un encadrement optimal sans oublier la qualité de l'exposition aux situations cliniques.

**Considérant** que les stages sont incontournables dans la formation infirmière;

**Considérant** qu'aucune étude ne montre, sans équivoque, des approches alternatives aux stages dans la formation infirmière;

**Considérant** le peu de recherches donnant un éclairage quant à l'exposition aux situations cliniques dans la formation infirmière;

**Considérant** que les difficultés liées aux stages s'accentuent, principalement : le nombre de places de stage assurant le nombre d'heures, l'encadrement et la supervision des stagiaires;

**Considérant** que des programmes de formation sont contingentés faute de places de stage;

Le Comité de la formation des infirmières recommande :

- que la pertinence d'une politique provinciale des stages soit examinée;
- que des projets de recherche-actions visant un continuum de développement des compétences soient réalisés en impliquant tous les partenaires des milieux cliniques et d'enseignement;
- qu'un modèle de partage d'expertises et de ressources entre les milieux cliniques et les établissements d'enseignement soit proposé.

Cet avis a suscité un échange épistolaire soutenu. Si vous n'en avez pas été saisis, le voici.

\*\*\*\*\*

### **30 JUIN 2015—UNE LETTRE DE MADAME MADELEINE LAUZIER, DIRECTRICE-CONSEIL, DIRECTION—AFFAIRES INTERNES, PARVIENT AUX RESPONSABLES DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT (durant les vacances).**

#### **EXTRAIT.**

... « les difficultés vécues relativement aux stages s'accentuent et il est important de prendre des mesures

structurantes pour maintenir la qualité de la formation des infirmières et des infirmiers du Québec. Les solutions générales proposées à l'échelle du Québec doivent être ajustées selon les réalités des différentes régions, en collaboration avec les milieux cliniques. Les consortiums collèges-universités pour l'intégration des programmes de formation infirmière intégrée DEC-BAC se penchent déjà sur le sujet et des solutions locales sont explorées.

Par ailleurs, devant les difficultés, des établissements d'enseignement envisagent la réduction des heures de stage. Rappelons qu'en 2009, dans son rapport intitulé Recommandations sur les stages cliniques dans la formation infirmière intégrée, le Comité d'experts sur les stages cliniques souligne l'importance de maintenir le minimum des 1 035 heures de stage dans la formation infirmière telles que prévues dans le programme cadre du ministère. Cette norme est toujours maintenue compte tenu qu'aucune étude ne démontre, sans équivoque, que les heures de stage peuvent être remplacées par des approches alternatives, notamment la simulation. »

\*\*\*\*\*



**25 SEPTEMBRE 2015—M. BERNARD TREMBLAY, PDG DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS, ÉCRIT À LA PRÉSIDENTE DE L'OIIQ, MME LUCIE TREMBLAY.**

### **Objet : Exposition aux situations cliniques dans la formation infirmière**

Madame la Présidente,

En réponse à votre lettre du 30 juin dernier et à l'Avis sur l'exposition aux situations cliniques dans la formation infirmière, je vous transmets ci-dessous nos principaux commentaires et réflexions.

### **L'avis du Comité de la formation des infirmières sur l'exposition aux situations cliniques**

D'entrée de jeu, nous tenons à souligner que la Fédération des cégeps souscrit aux trois recommandations de l'avis qui a été produit par le Comité de la formation des infirmières et adopté par votre Conseil d'administration en juin dernier. Elles réfèrent à une problématique reconnue par les collèges, soit la pénurie de places de stage et la nécessité de trouver, de concert avec tous les acteurs impliqués dans ce dossier, des solutions concrètes et rassembleuses.

Nous sommes également d'avis que les stages demeurent un incontournable de la formation infirmière et qu'à ce titre ils représentent un enjeu prioritaire de toute discussion sur la formation en soins infirmiers. Cependant, le contexte de l'avis et certains propos de votre lettre méritent quelques éclaircissements.

Bien que nous soyons d'accord avec l'OIIQ sur la nécessité de mener une réflexion de fond sur la problématique des stages, nos avis divergent sur les moyens

à mettre en oeuvre et sur les approches pédagogiques à développer.

Ainsi, la Fédération des cégeps voit dans la simulation haute-fidélité une opportunité de faire évoluer la formation infirmière de niveau collégial au Québec en offrant aux étudiantes une stratégie pédagogique novatrice dans un contexte de soins qui se diversifient et se complexifient. Il s'agit en fait de mettre en place des solutions concrètes, adaptées et durables dans un contexte notamment d'évolution de la pratique infirmière et de pénurie de places de stage dans l'ensemble du réseau, tout en respectant l'autonomie des collèges dans leur application des balises du devis ministériel.

### **Les avantages pédagogiques de la simulation haute-fidélité et le remplacement des heures de stage par de la simulation : une réalité mondiale**

La simulation haute-fidélité offre des situations authentiques d'apprentissage et comporte des avantages pédagogiques indéniables. Elle occupe d'ailleurs une place de choix dans les programmes de soins infirmiers en enseignement supérieur au Québec. Les universités y ont recours dans des domaines comme la chirurgie et plusieurs cégeps ont procédé, au cours des dernières années, à l'acquisition de mannequins ou à la mise sur pied de centres sophistiqués de simulation qui permettent aux étudiantes d'évoluer dans un milieu de formation à la fine pointe de la technologie et à l'avant-garde des tendances mondiales en formation infirmière. Nous n'avons qu'à mentionner le Centre virtuel d'immersion clinique (CVIC) du Collège Shawinigan qui a été aménagé pour représenter la réalité d'un centre hospitalier et le Centre de recherche et de formation par simulation (CEREFs) du Cégep de Sherbrooke, pionnier en simulation haute-fidélité dans le monde collégial francophone.

Ainsi, sans prôner la diminution des heures de stage, comme le suggère votre lettre, ni le remplacement de la majorité des heures de stage par d'autres alternatives, la simulation haute-fidélité nous apparaît comme une approche pédagogique à considérer. D'ailleurs, les plus récentes études dans le domaine de la simulation clinique en soins infirmiers démontrent que le remplacement d'une portion des heures de stage, par de la simulation haute-fidélité, constitue un avantage pédagogique pour l'étudiante en lui permettant de valider ses acquis, de transférer ses connaissances et d'augmenter sa confiance en soi et son jugement clinique.

Les résultats de l'étude américaine du National Council of State Boards of Nursing (NCSBN) intitulée National Simulation Study : A Longitudinal, Randomized, Controlled Study Replacing Clinical Hours with Simulation in Prelicensure Nursing Education démontrent que jusqu'à 50 % des heures d'expérience clinique peuvent être remplacées par des heures de simulation lorsqu'effectuées dans des conditions similaires à l'étude.

Nous croyons évidemment qu'il doit y avoir un juste équilibre et des balises pour encadrer la qualité de la

formation. Cependant, dans le contexte actuel d'évolution de la formation et de la pratique, la simulation haute-fidélité ne doit pas, selon nous, être écartée comme solution possible aux défis de la profession, notamment la pénurie de places de stage.

## Le rapport du groupe d'experts sur les stages cliniques produit en 2009

Votre lettre évoque finalement le rapport du groupe d'experts produit en 2009 et intitulé *Recommandations sur les stages cliniques dans la formation intégrée* qui précise l'importance de « maintenir le minimum des 1 035 heures de stage dans la formation infirmière telles que prévues dans le programme-cadre du ministère ».

Nous sommes pour le moins surpris que ce rapport soit à nouveau utilisé comme référence « neutre » auprès du réseau puisque les directeurs des études qui étaient membres du Comité de la formation des infirmières, lors de la production de ce rapport, avaient émis plusieurs réserves importantes dans une lettre adressée le 11 janvier 2010 à l'ex-présidente de l'OIIQ, Mme Gyslaine Desrosiers.

Ils avaient déploré, entre autres, le fait que le rapport contenait plusieurs affirmations inexactes, par exemple qu'une majorité de collèges ne réussissaient pas à offrir toutes les heures de stage prévues au programme, que le DEC comportait trop peu d'heures de stage et que la mosaïque des compétences constituait la référence pour se préparer à l'exercice de la profession. Or la réalité était et est encore tout autre. À l'époque, l'étude avait démontré que la très grande majorité des collèges (21 sur 27 répondants) planifiait entre 1000 et 1035 heures de stage et que les taux de réussite des techniciennes se comparaient avantageusement, selon les cohortes, à celui des bachelières.

Par ailleurs, nous souhaitons vous rappeler, comme nous l'avions fait alors, que la référence pour le développement des compétences à l'enseignement collégial demeure le programme défini par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et que ce devis prescrit un nombre maximum de 1035 heures de stage dans le cadre du programme d'études Soins infirmiers 180.A0, et non un minimum de 1035 comme l'affirme le rapport du comité d'experts. Les collèges appliquent donc actuellement les balises recommandées par le programme ministériel et organisent leurs stages en fonction de celles-ci, en visant évidemment à atteindre le maximum d'heures prescrites.

## Communication avec les coordonnateurs de programmes en Soins infirmiers

J'aimerais porter à votre attention un dernier élément qui a soulevé un certain malaise auprès de nos directions des études. Les responsables des programmes de la formation infirmière de tous nos collèges ont reçu, le 30 juin dernier, une lettre de l'OIIQ qui accompagnait l'avis du Comité de la formation des infirmières sur l'exposition aux situations cliniques. Cette lettre a

créé de la confusion dans nos collèges puisqu'elle reprend, pour l'essentiel, des éléments que nous venons de clarifier avec vous. Comme vous le savez, cette lettre indique que certains établissements prévoient réduire les heures de stages, que le devis ministériel prescrit un minimum de 1035 heures et que la simulation ne peut être envisagée pour remplacer des heures de stage.

Vous comprendrez que ce genre d'intervention et d'affirmations de la part de l'Ordre au coeur de nos départements et des affaires pédagogiques de nos collèges empiètent sur les responsabilités et le rôle des directeurs des études.

Ces prises de position de l'Ordre, et cette façon de procéder, sans consultation préalable avec les cégeps, ont pour conséquence de mettre les représentantes collégiales du Comité de la formation infirmière en porte à faux avec leurs collèges et créent une confusion auprès des départements. C'est pourquoi nous privilégions toujours les canaux de communication habituels afin de transmettre des informations aux coordonnateurs ou aux responsables de départements, soit les directions des études.

Je vous invite donc à discuter avec moi de ce dossier pour le moins complexe dans les prochaines semaines. Nous pourrons ainsi échanger ensemble sur les défis liés à l'exposition aux situations cliniques, à l'évolution de la formation et à la pénurie de places de stage, tout en laissant une porte ouverte aux nouvelles approches pédagogiques comme la simulation haute-fidélité, qui est devenue, comme je le disais précédemment, un incontournable de la formation infirmière en enseignement supérieur.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Signé...

c.c. Les directeurs et les directrices des études offrant le programme Soins infirmiers.

\*\*\*\*\*

**28 SEPTEMBRE, LES D.É. MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION DES INFIRMIÈRES ET DES INFIRMIERS À L'OIIQ, NATHALIE GIGUÈRE, D.E. CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL, ET DANIELLE LAFAIOLLE, D.E. VANIER COLLEGE, ÉCRIVAIENT AUX DIRECTRICES ET AUX DIRECTEURS DES ÉTUDES.**



**À CET EFFET, LES MEMBRES DU C.A. SOULIGNENT LEUR APPRÉCIATION QUANT À L'INTERVENTION DES DIRECTRICES DES ÉTUDES.**

**Objet : Avis sur l'exposition aux situations cliniques dans la formation infirmière**

Bonjour,

Les coordonnateurs et les coordonnatrices des programmes de soins infirmiers ont reçu, en date du 30 juin dernier, une lettre de la directrice-conseil à la direction des affaires externes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), Mme Madeleine Lauzier, les invitant à prendre connaissance du dernier avis préparé par le Comité de la formation des infirmières sur l'exposition aux situations cliniques.

En tant que représentantes collégiales de ce comité, nous avons approuvé, à l'instar de tous les autres membres, les trois recommandations suivantes en regard de l'exposition aux situations cliniques :

- Que la pertinence d'une politique de stages soit examinée;
- Que des projets de recherche-actions visant un continuum de développement des compétences soient réalisés en impliquant tous les partenaires des milieux cliniques;
- Qu'un modèle de partage d'expertises et de ressources entre les milieux cliniques et les établissements d'enseignement soit proposé.

Ce sont des recommandations qui nous semblaient pertinentes dans les circonstances actuelles de pénurie de places de stage et d'évolution de la pratique infirmière. Cependant, à la lecture de l'avis envoyé aux coordonnateurs, nous avons constaté que celui-ci était assorti d'un contexte qui contenait des éléments avec lesquels nous étions en désaccord. De plus, certains passages de la lettre accompagnant l'avis nous mettent en porte-à-faux avec nos collègues des directions des études, particulièrement dans le dossier des mannequins simulateurs haute-fidélité.

Tout d'abord, la lettre mentionne que certains établissements d'enseignement envisagent une réduction des heures de stages dans le contexte actuel de pénurie. Nous ne croyons pas qu'il s'agisse là d'une stratégie du réseau collégial, puisque nos collègues souhaitent tous assurer un environnement pédagogique de qualité aux étudiants en soins infirmiers, dans le respect des heures prescrites par le devis ministériel, lequel fixe un maximum de 1035 heures de stages. Nos collègues se gouvernent donc à partir de ce devis en visant à s'approcher du maximum recommandé.

Nous sommes d'ailleurs très étonnées de constater, à la lecture de la lettre, que l'OIIQ s'appuie sur un rapport produit en 2009 et intitulé *Recommandations sur les stages cliniques dans la formation infirmière intégrée*, lequel soutient l'importance de maintenir le minimum les 1035 heures dans la formation infirmière « comme prévu dans le programme cadre du ministère ».

Vous n'êtes pas sans savoir que ce rapport a déjà fait l'objet de discussions au sein de la Commission des affaires pédagogiques (CAP) en 2010 et que les directeurs des études, alors membres du Comité de formation, avaient émis plusieurs réserves importantes quant à l'exactitude de son contenu dans une lettre adressée le 11 janvier 2010 à l'ex-présidente de l'OIIQ

Mme Gyslaine Desrosiers. Ils avaient déploré, entre autres, le fait que le rapport ne se penchait que sur la situation des collèges alors que les universités témoignaient d'un plus grand écart dans le nombre d'heures de stage. Ils avaient aussi souligné plusieurs inexactitudes, dont le nombre d'heures de stages prévues par le ministère dans le cadre du programme soins infirmiers, lequel comporte bien un maximum de 1035 heures de stage et non un minimum comme l'indique le rapport d'experts.

La lettre envoyée en juin dernier précise aussi « qu'aucune étude ne démontre sans équivoque que les heures de stages peuvent être remplacées par de la simulation ». Nous savons pourtant que l'étude américaine<sup>1</sup> la plus récente sur la simulation dans les programmes pré-universitaires de soins infirmiers témoigne de l'efficacité de la simulation en remplacement des heures de stages, dans des conditions similaires à l'étude.

Nous vous faisons part d'un des principaux résultats de l'étude du National Council of State Boards of Nursing (NCSBN) : « The most significant finding of this study is the effectiveness of two types of educational methods : traditional clinical and simulation experiences. In both environments, when structure, an adequately prepared faculty with appropriate resources, dedication, foresight, and vision are incorporated into the prelicensure nursing program, excellent student outcomes are achieved. »

Il serait donc prématué, comme le souhaite l'OIIQ, d'éarter la simulation haute-fidélité comme une solution envisageable dans le contexte actuel de pénurie de places de stages et d'évolution de la pratique infirmière, surtout si l'on considère la place de plus en plus importante qu'elle occupe dans nos départements. Finalement, nous regrettons cette démarche inhabituelle de l'OIIQ auprès des coordonnateurs de département de soins infirmiers. Ces prises de positions nous mettent dans une situation difficile en tant que représentantes collégiales du Comité de la formation infirmière et sème la confusion quant aux rôles des ordres auprès des départements de nos collègues. Voilà les quelques éléments que nous souhaitons clarifier avec vous. Par ailleurs, nous vous encourageons à partager cette lettre avec vos coordonnateurs en soins infirmiers.

Nous vous prions d'agrémenter, chers directeurs et chères directrices des études, l'expression de nos salutations distinguées.

Signé...

\*\*\*\*\*

<sup>1</sup> L'étude du National Council of State Boards of Nursing, la plus détaillée à ce jour et intitulée National Simulation Study : A Longitudinal, Randomized, Controlled Study Replacing Clinical Hours With Simulation in Prelicensure Nursing Education avance que jusqu'à 50 % des heures cliniques traditionnelles peuvent être remplacées par de la simulation dans des conditions similaires à l'étude.

Pour lire le règlement intégral, cliquez sur : [Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et des infirmiers](#)



**20 NOVEMBRE— M. BERNARD TREMBLAY MANIFESTAIT L'INCONFORT DE LA FÉDÉRATION DES CÉGÉPS À M. JEAN PAUL DUTRISAC, PRÉSIDENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS QUANT AUX MODIFICATIONS PUBLIÉES DANS LA GAZETTE DU QUÉBEC (TABLEAU COMPARATIF EN PAGE 20).**

Monsieur Jean Paul Dutrisac  
Président  
Office des professions du Québec  
800, Place d'Youville  
Québec (Québec) G1R 5Z3

**Objet : Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers – Code des professions (chapitre C-26)**

Monsieur le Président,

En réponse à la parution, le 7 octobre dernier dans la Gazette officielle du Québec, du projet de règlement cité en objet, nous souhaitons vous transmettre nos commentaires au nom des 46 cégeps du réseau public qui offrent le programme Soins infirmiers.

D'entrée de jeu, nous vous demandons de suspendre les travaux entourant l'adoption de ce projet de règlement. Nous vous rappelons que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) coordonne actuellement, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), une étude sectorielle prospective dont l'objectif est d'évaluer l'adéquation entre les besoins en main-d'œuvre actuels et à venir en soins infirmiers et la formation initiale.

Cette étude découle, comme vous le savez, d'une recommandation du président du Groupe de travail sur la formation de la relève infirmière à la suite de l'absence de consensus relativement à la proposition de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) pour que le baccalauréat devienne la norme d'entrée de la formation infirmière.

« Dans le contexte des soins infirmiers, l'étude sectorielle comportera un volet prospectif qui permettra notamment, de décrire les facteurs de changement à venir et leurs impacts sur le rôle et les responsabilités de l'équipe de soins infirmiers incluant l'infirmière et l'infirmier, l'infirmière et l'infirmier auxiliaire, la préposée aux bénéficiaires et l'auxiliaire aux services de santé et sociaux (...) »

Cette étude aidera le gouvernement à prendre une décision éclairée au sujet de la formation initiale nécessaire en soins infirmiers. »<sup>1</sup>

L'étude sectorielle, en cours depuis avril 2015, en est à la phase de la collecte des données auprès des différents partenaires dont, entre autres, la Fédération des cégeps et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). Le rapport final de cette étude est attendu à l'automne 2016.

Nous sommes d'avis que l'adoption de ce projet de règlement, alors que l'étude sectorielle en soins infirmiers est en cours, constituerait une ingérence majeure dans le dossier, qu'il pourrait entraîner d'importantes répercussions auprès des partenaires et nuire au processus d'analyse en cours. De plus, nous nous opposons vivement à certaines des modifications proposées au règlement actuel, particulièrement les exceptions introduites quant aux activités professionnelles pouvant être réalisées par les candidates à l'exercice de la profession infirmière (CEPI) détentrices d'un diplôme universitaire. Actuellement, les CEPI détenant un DEC ou un diplôme universitaire sont reconnues comme pouvant exercer les mêmes activités professionnelles, tout en étant visées par les mêmes exceptions. Elles ont complété leurs programmes d'études respectifs avec succès et visent à obtenir le même permis de pratique au terme de leur formation. Or, ce projet de règlement introduit, à l'article 3, une distinction entre les activités professionnelles qui pourraient être exercées par les CEPI sur la base de leur filière de formation, un DEC en Soins infirmiers ou un baccalauréat en Sciences infirmières. Les CEPI détentrices d'un diplôme de niveau universitaire, ou à qui l'Ordre a reconnu une équivalence de diplôme, pourraient exercer certaines activités réservées aux infirmières, alors que celles détenant un DEC en seraient exclues.

Les CEPI détenant un diplôme universitaire pourraient exercer les activités suivantes, détaillées aux paragraphes 2°, 3° et 10° de l'article 10 du règlement modifié, ainsi :

- 2° — des activités exercées auprès d'un client dont l'état de santé est dans une phase critique ou qui requiert des ajustements fréquents;
- 3° — des activités exercées en santé communautaire;
- 10° — l'évaluation d'enfant qui n'est pas encore admissible à l'éducation préscolaire et qui présente des indices de retard de développement dans le but de déterminer des services de réadaptation répondant à ses besoins.

Nous remarquons aussi que le libellé proposé au paragraphe 2 du nouvel article 10 (activités exercées auprès d'un client dont l'état de santé est dans une phase critique ou qui requiert des ajustements fréquents) est beaucoup plus vaste que le paragraphe 2.2 de l'annexe 2 du règlement en vigueur, auquel il correspond. Le paragraphe 2.2 est libellé comme suit :

<sup>1</sup> MEESR et MSSS, Étude sectorielle en soins infirmiers, mise en contexte et collecte des données, annexe, avril 2015

« la personne en état de choc, polytraumatisée ou nécessitant une réanimation dans un service de département d'urgence ». Ainsi, en plus d'étendre les activités du paragraphe 2 aux CEPI détentrices d'un diplôme universitaire et d'en exclure les détentrices d'un DEC, on élargit la portée de cette disposition. Cela pourrait avoir comme conséquence de réduire le nombre de places de stages disponibles pour les étudiantes détentrices d'un DEC, puisque le nouveau paragraphe 2 pourrait laisser place à des interprétations différentes. Nous nous interrogeons aussi sur le fait que certaines des modifications suggérées au règlement semblent similaires aux propositions faites par l'OIIQ dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur la relève infirmière et qui avaient pour objectif d'ajouter un statut d'interne pour les infirmières ayant complété leur portion collégiale du DEC-BAC :

« (...) l'ajout du statut d'interne après trois ans de cégep (mêmes activités que la candidate, sauf les lieux de pratique qui excluraient les activités auprès d'une parturiente ou de la patiente présentant une grossesse à risque élevé, les soins critiques, les soins dans la communauté et la santé mentale en première ligne ou dans la communauté »<sup>2</sup>.

Les modifications proposées au règlement actuel par le conseil d'administration de l'OIIQ semblent vouloir forcer la voie vers l'introduction de deux statuts distincts d'infirmières. Il nous apparaît inacceptable que ces propositions se retrouvent dans un projet de règlement, alors que les conclusions de l'étude sectorielle ne seront connues qu'à l'automne prochain.

De surcroît, dans un contexte où l'on s'inquiète de plus en plus de la sécurité des patients et du public, nous nous interrogeons sur la portée de la décision de l'OIIQ de confier des activités professionnelles qui sont habituellement réservées à des infirmières, comme les activités exercées auprès d'un patient dont l'état de santé est dans une phase critique, à des candidates à l'exercice de la profession infirmière qui n'ont que très peu d'expérience de travail.

L'effectif du programme Soins infirmiers des 46 collèges du réseau public s'élevait à 12 289 étudiantes pour l'année 2014-2015, soit la majorité des étudiantes en soins infirmiers du Québec. Plusieurs milliers d'entre elles obtiennent leur permis de pratique annuellement et peuvent entrer directement sur le marché du travail au même titre que les bachelières. Nos infirmières sont qualifiées et formées à la fine pointe de la technologie et répondent adéquatement aux attentes du marché du travail, qui ne cessent de croître. Le programme de Soins infirmiers comporte plus de 1000 heures de stage en milieu hospitalier. Il s'agit d'un programme de grande qualité qui s'est adapté au fil des ans pour s'ajuster à l'évolution de la profession et à différentes problématiques comme la complexification des soins. Nous n'avons qu'à mentionner l'ac-

<sup>2</sup> Ministère de la Santé et des services sociaux, Rapport du président du Groupe de travail sur la formation de la relève infirmière, décembre 2013, p.7

quisition de mannequins simulateurs haute-fidélité par plusieurs cégeps de notre réseau ou la mise sur pied de centres de simulation très sophistiqués qui permettent aux étudiantes de vivre des situations cliniques diversifiées, et ce dans toutes les régions du Québec.

L'idée que l'on cherche à introduire ainsi deux catégories de CEPI, sans tenir compte de la spécificité du modèle de formation québécois, inquiète grandement les collèges et équivaut à une prise de position sur la qualité de la formation de nos infirmières techniciennes. Cela peut aussi laisser penser que, malgré l'étude sectorielle en cours, les orientations privilégiées par l'OIIQ et détaillées dans le Rapport du président du Groupe de travail sur la formation de la relève infirmière pourraient se voir rapidement mises en oeuvre.

Vous comprendrez, Monsieur le Président, que la Fédération des cégeps souhaite compter sur une étude impartiale dans le dossier soins infirmiers, comme on nous l'a assuré au tout début des travaux. La suspension de ce projet de règlement nous apparaît donc comme la meilleure voie à suivre en attendant que les conclusions de l'analyse sectorielle soient connues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Signé...

c.c. Monsieur François Blais, Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la recherche  
Monsieur Gaétan Barrette, Ministre de la Santé et des Services sociaux

Madame Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice  
Monsieur Martin Coiteux, Président du Conseil du trésor

Madame Lucie Tremblay, Présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec  
Les directeurs et les directrices des études des cégeps du réseau public  
Les directeurs et les directrices générales des cégeps du réseau public



## Proposition de modifications au Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers.



### Tableau comparatif entre le règlement et les modifications proposées

Denyse T. April, inf., B.ScN. Med, enseignante à Heritage College

Article	Règlement actuel	Modifications proposées
<b>Section V</b> <b>Article 10</b>	<p><b>Candidate à l'exercice de la profession d'infirmière</b></p> <p>La candidate à l'exercice de la profession d'infirmière peut exercer <u>toutes</u> les activités professionnelles que peuvent exercer les infirmières, <u>à l'exception de celles prévues à l'annexe II.</u></p> <p><u>Annexe II</u></p> <p>Activités professionnelles ne pouvant pas être exercées par la candidate à l'exercice de la profession</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique dans un groupe de médecine de famille (GMF), dans une unité de médecine de famille, dans une clinique médicale privée, au triage, en clinique ambulatoire ou aux services courants.</li> <li>2. Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes suivantes, incluant le monitorage:             <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1 la parturiente sous monitorage lorsqu'elle présente une grossesse à risque élevé;</li> <li>2.2 la personne en état de choc, polytraumatisé ou nécessitant une réanimation dans un service ou département d'urgence;</li> <li>2.3 la personne sous monitorage hémodynamique par insertion de cathéters dans le système vasculaire ayant pour but de surveiller la fonction cardiaque, le volume sanguin ainsi que la circulation sanguine;</li> </ol> </li> <li>3. initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.</li> <li>4. initier des mesures diagnostiques à des fins de dépistage dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la loi sur la santé publique.</li> <li>5. Déterminer le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments</li> <li>6. Procéder à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique.</li> <li>7. Décider de l'utilisation des mesures de contention.</li> <li>8. Ajuster le plan thérapeutique infirmier pour toutes les activités qui précèdent.</li> </ol>	<p><b>Candidate à l'exercice de la profession d'infirmière</b></p> <p>La candidate à l'exercice de la profession d'infirmière peut exercer <u>les</u> activités professionnelles que peuvent exercer les infirmières, <u>à l'exception:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. des activités exercées auprès <u>d'une parturiente</u>;</li> <li>2. des activités exercées auprès d'un client dont l'état de santé est dans <u>une phase critique</u> ou qui requiert des ajustements fréquents;</li> <li>3. des activités exercées en santé communautaire;</li> <li>4. d'initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance;</li> <li>5. d'initier des mesures diagnostiques à des fins de dépistage dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2);</li> <li>6. de déterminer le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments;</li> <li>7. de procéder à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique;</li> <li>8. de décider de l'utilisation des mesures de contentions;</li> <li>9. de décider de l'utilisation des mesures d'isolement dans le cadre de l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et de la loi sur les Services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5)</li> <li>10. d'évaluer un enfant qui n'est pas encore admissible à l'éducation préscolaire et qui présent des indices de retard de développement dans le but de déterminer des services de réadaptation et d'adaptation répondant à ses besoins;</li> <li>11. d'ajuster le plan thérapeutique infirmier en lien avec les activités décrites aux paragraphes °1 à 10°</li> </ol> <p>La candidate à l'exercice de la profession d'infirmière peut, <u>malgré l'exception</u> prévue au paragraphe 7° du premier alinéa, contribuer à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique.</p> <p>De plus, les exceptions prévues aux paragraphes 2°, 3° et 10° du premier alinéa ne s'appliquent pas à la candidate à l'exercice de la profession d'infirmière qui est titulaire d'un diplôme de <u>niveau universitaire</u> ou à qui l'Ordre a reconnu une équivalence à ce diplôme.</p> <p><b>L'annexe II est abrogée</b></p>

# Rapport sur le webinaire du 21 octobre

## Suivi à l'avis du Conseil supérieur de l'éducation

### Sylvie Rochon, m. sc. Inf.



En septembre dernier, le Conseil supérieur de l'éducation émettait un avis concernant les formations collégiales techniques dans l'organisation de l'enseignement supérieur. Un webinaire a eu lieu le 21 octobre dernier afin d'expliquer plus en détail cet avis intitulé *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles; réflexions sur de nouveaux diplômes collégiaux d'un niveau supérieur à celui du DEC technique*.



Claude Lessard

Cette activité fut organisée et animée par Mme Fanny Kingsbury, directrice générale de l'AQPC (Association québécoise de pédagogie collégiale) et une cinquantaine de personnes y ont assisté. C'est M. Claude Lessard, président du Conseil supérieur de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui nous a expliqué le contenu de ce rapport. La réflexion du comité les a amenés à regarder diverses avenues dans l'organisation des programmes collégiaux et la poursuite des études au niveau universitaire.

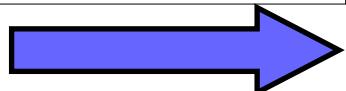
Tout d'abord, il a tenu à préciser que l'évaluation du besoin de main-d'œuvre justifiant l'offre d'un programme devrait reposer principalement sur une lecture prospective du marché du travail. L'analyse comparative de nos programmes est unique puisque les collèges sont uniques au Québec.

Certains ordres professionnels demandent le rehaussement de la formation de façon répétitive. Ici l'on peut penser à l'OIIQ, mais aussi l'Ordre des inhalothérapeutes et d'autres, qui font valoir la complexification du travail et l'augmentation des compétences auxquels les finissants font face à l'entrée sur le marché du travail. M. Lessard nous rappelle que l'enseignement supérieur comprend les universités et les collèges. C'est donc dans cet esprit que le Conseil en est arrivé à différents constats.

Dans ce rapport, la comparaison entre les modèles du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique a été considérée. Il en ressort que dans le modèle ontarien tout comme dans celui de la Colombie-Britannique, l'étudiant a le choix d'entrer à l'université ou au collège pour poursuivre sa formation après le secondaire.

Certains modèles ont été étudiés plus spécifiquement, dont le MFCU (ministère de formation des collèges et universités) de l'Ontario, dont celui du programme collaboratif qui, selon le Conseil, ne semble pas bien fonctionner. Les programmes de collèges dans ces provinces sont définis de façon locale et non de façon provinciale comme au Québec.

Pour le Conseil supérieur de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le passage du collège vers l'université doit être valorisé. Depuis 2003, il y a eu création de nouveaux diplômes et la fédération des cégeps a demandé au ministère de l'Éducation des DEC variables avec formation universitaire du style BACC appliquée. Toujours selon le Conseil, le DEC technique doit demeurer l'accès au marché du travail, sauf dans le cas du BACC collaboratif. Il est à noter que le Rapport Durand, quant à lui, propose plutôt un Bacc collaboratif pour la formation infirmière.



L'ajout d'autres diplômes est nécessaire compte tenu de la complexification des domaines et pour ce faire il faut anticiper les besoins de formation de spécialisation.

Voici un bref résumé des différentes avenues proposées, soit le DCES, le DEC technique avancé, le BACC collaboratif et le BACC appliqué.

- Le DCES (diplôme collégial d'études spécialisées) serait d'une durée de 3 ans avec 1 an de spécialité.
- Le DEC technique avancé constituerait en un déplafonnement des unités fixées par le règlement des DEC technique. Il faut cependant tenir compte des DEC, DEC technique, certificat et BACC universitaire dans l'instauration d'un modèle comme celui-ci.
- Le BACC collaboratif est l'idée de base des DEC-BACC actuels. C'est un cursus intégré de 5 ans, mais pas nécessairement un continuum collège-université. M.Lessard insiste sur le fait que les 2 paliers d'enseignement doivent se parler davantage afin d'arrimer la formation.
- Il mentionne qu'avec cette option, le DEC technique cesserait d'être qualifiant sans toutefois préciser quel diplôme serait délivré après le collégial. Cette avenue devrait être privilégiée lorsqu'il y a rehaussement de la compétence dans un domaine.
- Le BACC appliqué serait, quant à lui, d'une durée de 4 ans et pourrait comporter 14 semaines de stage qui serait sanctionné par le collège. Si on compare avec l'Ontario, ce serait l'équivalent du grade collégial qui est l'équivalent d'un BACC universitaire. L'étudiant peut alors passer à la maîtrise, peu importe le cheminement qu'il choisit. Selon l'avis du Conseil, il serait très difficile de transférer cela au Québec en raison notamment des années de formation. Sans la rejeter, il suggère de continuer d'y réfléchir.

Il termine en mentionnant que les Ordres professionnels sont légitimés de demander un rehaussement de la formation, mais c'est sur le marché du travail d'en prouver la pertinence hors de tout doute.

En conclusion, le Conseil supérieur de l'Éducation recommanderait le Bacc collaboratif pour les disciplines comme la nôtre, mais il se garde une réserve en ajoutant qu'il faut attendre l'étude prospective demandée suite au dépôt du Rapport Durand.

Pour plus d'information, voici le sommaire de l'Avis : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0488Sommaire.pdf>



\* Soin cosmétique, AC Nielsen, en pharmacies au Québec, durant 52 semaines (finissant le 30 mai 2015), en \$ CAN.



Découvrez vous aussi  
la crème anti-âge N°1\*  
coup de cœur des consommatrices

# REGEN Express

CORRIGE HYDRATE PROTÈGE

VISAGE · YEUX · COU



# *Les Prix Margot Phaneuf en reconnaissance pédagogique*

DE CONCERT AVEC NOTRE FIDÈLE PARTENAIRE DEPUIS PLUS DE 10 ANS, LES MEMBRES DU C.A. DE L'AEESICQ ONT RÉSOLU DE NOMMER LES PRIX RECONNAISSANCE PÉDAGOGIQUE DU NOM D'UNE GRANDE DAME DES SOINS INFIRMIERS, MADAME MARGOT PHANEUF, EN 2013. GRÂCE À LA PARTICIPATION DE MADAME CLAIRE-ANDRÉE LECLERC, NOUS SOMMES EN MESURE DE VOUS LA PRÉSENTER COMME IL SE DOIT :

*J'ai connu Margot Phaneuf quand nous enseignions toutes les deux au Cégep St-Jean-sur-Richelieu. Margot avait fait son cours d'infirmière à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, suivi d'un bac en sciences avec concentration en soins infirmiers. Plus tard, elle a fait une maîtrise en éducation et une maîtrise en formation secondaire et collégiale à l'Université de Montréal, puis un doctorat en éducation à cette même Université (didactique).*



*Sur le plan professionnel, elle a travaillé à divers endroits d'abord comme infirmière en milieu industriel et en milieu défavorisé dans Hochelaga-Maisonneuve et dans le Griffintown pendant sa vie de mère de famille. Comme elle n'avait jamais cessé d'étudier, elle avait la formation requise pour devenir enseignante au collège Vieux-Montréal (1973-74), comme monitrice de stages, puis comme enseignante au Collège Saint-Jean-sur-Richelieu (de 1974 à 1991) où elle a officiellement pris sa « retraite ».*

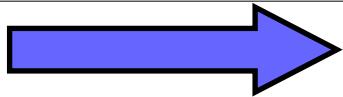
*Entre-temps, elle avait enseigné à l'Université de Montréal surtout pour la faculté de la Formation continue, comme chargée de cours pour le certificat en santé communautaire, un peu en éducation et pour la faculté des soins infirmiers. Elle a aussi travaillé à l'OIIQ pendant un an (1980).*

*Vers la fin des années 1990, dans ses loisirs, elle avait aussi travaillé pendant plusieurs années à l'information des soins : d'abord, pour le collégial, elle a élaboré un jeu informatique de 825 questions en pharmacologie (Pharmacourse - couronné du Prix de la Ministre) et un projet d'évaluation de la performance de l'étudiante infirmière en stage (Ariane). Ensuite, pour le milieu hospitalier, elle a élaboré un plan de soin hospitalier informatisé (Planisoins), celui-là en collaboration avec deux collègues (Rita Lussier et Louise Grondin).*

*Après sa supposée retraite du cégep, de 1991 à 2008, elle a œuvré comme consultante et enseignante dans divers pays, en Europe, au Moyen-Orient, aux Açores, à Madère et en Afrique du Nord où une bonne partie de son travail était bénévole. Elle a aussi été professeure à l'Université Libre Européenne de Paris (pour les infirmières cliniciennes) ; elle a été engagée par le ministère de la Santé du Luxembourg pour piloter la réforme du programme national d'enseignement des soins infirmiers ; elle a été chargée des modifications de l'organisation de la salle d'urgence de l'Hôpital de Coimbra, au Portugal, pays où elle a d'ailleurs œuvré de manière épisodique pendant une dizaine d'années. Elle a aussi travaillé en psychiatrie, dans plusieurs centres en France et au Portugal.*

*Margot a écrit de nombreux livres (24) dont les quatre premiers en collaboration et les autres, de manière autonome. Ils ont été publiés ici et en Europe et certains sont traduits en plusieurs langues. Les derniers (en 1998 et 2007) sur le vieillissement perturbé et sur la maladie d'Alzheimer et (2002 et 2011) sur relation d'aide et l'utilisation thérapeutique de soi. Elle a aussi écrit de nombreux articles pour des revues (ex.: dernièrement pour le numéro d'avril de la revue Santé mentale France.) ou pour des sites Internet, dont Infriressources où elle a été intensément active pendant plus de dix ans. Au cours de cet épisode, Margot a écrit plus de 100 articles originaux que plusieurs d'entre vous connaissez bien d'ailleurs. Elle a été décorée de l'Insigne de l'OIIQ en 2002 et de l'Ordre du Canada en 2004.*

*Dans une nouvelle étape de sa carrière post retraite, elle a récemment mis sur pied un site consacré au*



Dans une nouvelle étape de sa carrière post retraite, elle a récemment mis sur pied un site consacré au regroupement des articles écrits au cours des dernières années et à la publication de nouveaux articles originaux, notamment sur l'état du système de santé et le rôle de l'infirmière dans ce nouveau contexte. Ce site, qui s'appelle : [www.prendresoin.org](http://www.prendresoin.org), comporte maintenant plus de 140 textes sur divers sujets touchant les soins, la profession, l'éthique, la santé mentale, la gestion, la communication et la recherche.

Elle a également participé à de nombreux congrès dans différents pays et prononcé de nombreuses conférences traitant des soins infirmiers, de leur organisation et de leur informatisation, de l'éthique, de la relation d'aide, de la recherche et de la formation infirmière dont plusieurs compte rendus se retrouvent d'ailleurs sur le site « Prendre soin ».

## Prix Margot Phaneuf 2016

En 2016, l'AEESICQ soulignera encore l'excellence des activités pédagogiques variées développées par ses membres. Trois lauréates ou lauréats (une ou un pour chaque catégorie) se partageront des prix dont la valeur totale sera 1 500 \$, soit 500 \$ par catégorie, grâce à notre fidèle partenaire financier, **Chenelière**.

**Est admissible aux prix de l'AEESICQ:**

**Toute personne détenant un statut de membre *régulier* ou *particulier* de l'AEESICQ (2015-2016).**

Un groupe de membres de l'AEESICQ est aussi admissible.

**L'activité (prise au sens large) :**

- doit avoir été effectuée au cours des deux dernières années, c'est-à-dire 2014-2015 ou 2015-2016 (celle de 2015-2016 sera aussi admissible l'an prochain) ;
- ne fait pas partie des révisions de programmes.

La candidate ou le candidat doit avoir réalisé son projet dans le cadre de l'exercice de ses fonctions sans avoir reçu de rémunération spéciale à cette fin ou de libération à temps complet pendant une session ou plus. La candidate ou le candidat doit acheminer un dossier complet au secrétariat de l'AEESICQ d'ici le 31 mars 2016, par la poste : 236, rue Burland, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 7L7 ou par courriel [info@aeesicq.org](mailto:info@aeesicq.org)

Pour les détails, rendez-vous sur le [site web de l'AEESICQ](http://www.aeessicq.org)

**OBLIGATOIRE : PRÉVOYEZ UNE COURTE PRÉSENTATION MULTIMEDIA DE VOTRE PROJET POUR LE CAS OÙ VOUS SERIEZ RETENUS.**

# Prix Margot Phaneuf 2015

C'est dans la bonne humeur mais avec professionnalisme que l'Association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec (AEESICQ) a tenu son 29<sup>e</sup> colloque annuel les 9 et 10 juin 2015, au Cégep Garneau, à Québec. À cette occasion, près de 400 enseignantes et enseignants d'une quarantaine de collèges et centres d'études collégiales étaient réunis pour une rencontre d'échanges hautement pédagogiques. Toutes les conditions matérielles et humaines étaient réunies pour faire de ce colloque un événement mémorable. D'ailleurs, en assemblée générale, les enseignantes et enseignants ont réitéré au CA le mandat de continuer à exercer sa vigie sur l'avancement du dossier de la formation infirmière.

Sous le thème *SuperVision en enseignement 30 ans de mouvement*, plus d'une quarantaine d'ateliers ont été offerts tant pour le développement des compétences en soins et en éducation que pour l'échange d'expertises entre collègues de régions et de réalités fort différentes : l'enseignement de compétences techniques, le développement du savoir-être, l'intégration de nouvelles technologies, les stages à l'étranger, les accommodements pour les étudiantes immigrantes ou en difficultés d'apprentissage, et beaucoup d'autres sujets ont contribué au développement des compétences. Plusieurs présentations seront d'ailleurs déposées sur le site web de l'Association : [aeesicq.org](http://aeesicq.org).

La conférence d'ouverture offerte en partenariat avec Pearson-ERPI a amorcé le colloque de façon extraordinaire. Avec la fougue qu'on lui connaît, Gérard Ouimet a motivé son auditoire et donné le ton aux activités en ne ménageant pas ses efforts pour que les participantes cultivent la passion au travail et développent des stratégies pour défier le stress.

Le conseil d'administration de l'Association a profité de l'espace-temps pour reconnaître des enseignantes qui, en plus de leur temps d'infirmière et d'enseignante, ont réalisé des projets pour améliorer leur pratique et celle de leurs collègues. En effet, pour une onzième année, trois Prix Margot Phaneuf en reconnaissance pédagogique ont été remis, soit des bourses de 500 \$ en partenariat avec Chenelière, un certificat et un prisme. Cette année, compte tenu de la qualité des projets, le jury a même attribué un coup de cœur.

Déjà trois ans que les Prix en reconnaissance pédagogique sont devenus les **Prix Margot Phaneuf**, du nom d'une sommité dans le domaine de l'enseignement des soins infirmiers qui, parallèlement à une carrière de mère de 5 enfants, d'infirmière et d'enseignante, a publié de nombreux livres qui sont des références dans le domaine des soins infirmiers et ce, grâce à l'éditeur Michel de la Chenelière qui a risqué d'édition le premier livre en soins infirmiers au Québec, celui de Margot Phaneuf, le premier livre adapté aux soins infirmiers puisque jusque-là, seuls les médecins écrivaient pour les infirmières. Madame Margot Phaneuf s'est généreusement adressée aux membres par vidéo.



Dans la catégorie *Activité pédagogique*, le projet retenu est celui de **Yvon Brunet, du Cégep de Sainte-Foy**, pour sa « Simulation par immersion clinique » dont le comité a souligné la rigueur de la démarche pédagogique, ainsi que la clarté de la présentation. Le projet est jugé d'un potentiel élevé en ce qui concerne son intégration éventuelle à l'ensemble du programme, de manière transversale. Par son projet, le lauréat a su pallier, à sa manière et de façon novatrice, à la disparition des ECOS. De plus, les étudiants jouent un rôle actif dans le processus de rétroaction, principalement en ce qui concerne l'application des différentes grilles d'observation. Sur les photos, les récipiendaires sont entourés de M. Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps, et de Robin Sincerny, directeur adjoint chez Chenelière.

**Fier partenaire des prix depuis plus de 11 ans !**

**CHENELIÈRE  
ÉDUCATION**

**Myriam Bouchard-Richard, Valérie Chevalier, Catherine Cro-teau, Lysanne Dugré, Anne-Marie-Gélinas, Chantale Lavoie, Claudia Lessard, Marie-Ève Montminy et Christine Vallières** se sont mérité le prix de la catégorie *Contribution au milieu* pour « Garneau Soins », parce que les enseignantes ont mobilisé l'ensemble de leur milieu, en maximisant l'utilisation des nouvelles technologies pour stimuler le cheminement autonome des étudiants du programme. Particulièrement novateur, Garneau Soins aura permis d'exploiter de façon maximale le potentiel des logiciels d'apprentissage en ligne et de dynamiser les méthodes, moyens et outils d'apprentissage accessibles aux élèves.



L'initiative de la récipiendaire du projet de la catégorie *Document* répond à un grand besoin des étudiantes d'aujourd'hui, soit celui de conjuguer plaisir et apprentissage. En effet, grâce à « La classe de soins infirmiers », **Stéphanie Laramée, du Cégep de Sorel-Tracy**, a fait preuve de créativité et de débrouillardise. Le jury a particulièrement apprécié l'arrimage de son activité pédagogique aux diverses compétences que les étudiantes doivent développer au cours du programme et la flexibilité de l'outil qui peut être utilisé en groupe ou individuellement, par des étudiantes ou même des professeurs.

Exceptionnellement cette année, le jury a remis un Prix Coup de cœur pour un projet qui a un grand potentiel dans la mesure où il peut tendre vers l'élaboration de différentes activités centrées sur la mise en place d'un espace interdisciplinaire essentiel à la pratique clinique, parce qu'il favorise une collaboration étroite entre différents milieux, collégiaux ou universitaires, parce qu'il cherche à mobiliser les partenaires institutionnels et éducatifs de tous les niveaux, parce qu'il donne l'occasion aux étudiants d'avoir un premier contact avec le milieu universitaire, parce qu'il peut favoriser l'émergence d'une culture de collaboration importante dans un contexte d'évolution de la pratique infirmière. **Hélène Turgeon, Josiane Gagnon et Francine Gélinas** (absente de la photo), du Collège Shawinigan, se sont mérité le Prix pour leur « *Laboratoire anatomique* ».



Madame Denyse T. April, présidente de l'AEESICQ a souligné « *la valeur exceptionnelle des enseignantes des collèges qui, en plus de pratiquer une double profession, initient des projets pour soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur formation afin qu'elles et ils soient de meilleures infirmières et de meilleurs infirmiers toujours en quête d'un apprentissage continu* ». Nous tenons à féliciter toutes les enseignantes et tous les enseignants qui ont présenté des projets. Nous remercions aussi les membres d'un jury émérite, mesdames Marie-Hélène Goulet, Caroline Larue et M. Pierre Pariseau-Legault, qui ont souligné la difficulté de leur tâche et invité les collègues à partager leurs expériences au prochain colloque de l'AEESICQ ou sur les différentes plates-formes, qu'elles soient pédagogiques, infirmières ou web. Nous rappelons que nous nous dirigeons maintenant vers la 12<sup>e</sup> édition des Prix Margot Phaneuf et que la date limite pour remettre les projets est le 31 mars 2016.

Le prochain colloque de l'Association se tiendra au Cégep de Chicoutimi en juin 2016.

# Colloque 2016



CÉGEP  
DE  
CHICOUTIMI

## Colloque 2016

**BIENVENUE**

**AUX ENSEIGNANTES ET  
AUX INFIRMIÈRES-TECHNICIENNES  
LES 7 ET 8 JUIN 2016 !**

**RESPONSABLE LOCALE : JULIE LAVOIE**

Tél.: (418) 815-7480 ou 418 549-9520 poste 1586  
[julielavoie@cchic.ca](mailto:julielavoie@cchic.ca)

Si vous avez des idées d'ateliers et que vous souhaitez  
transmettre votre expertise,  
demandez le formulaire à l'adjointe administrative à  
[info@aeesicq.org](mailto:info@aeesicq.org)

**Date limite : 1<sup>er</sup> mars 2016**



Dynamiser l'enseignement collégial  
au cœur d'une région

**PEARSON**

**ERPI**



présentent le conférencier d'ouverture :

**Philippe Gagnon**

Quadruple médaillé des Jeux paralympiques de Sydney, Philippe Gagnon est toujours détenteur de trois records du monde. Aujourd'hui retraité de la compétition, ce brillant athlète est toujours passionné par l'excellence.

Trois fois médaillé d'or et médaillé d'argent à la natation aux Jeux paralympiques de Sydney en 2000, Philippe Gagnon a été couronné champion à maintes reprises dans le cadre de sa carrière internationale. Le parcours de ce talentueux nageur est ponctué de grandes victoires, mais aussi d'un important obstacle qu'il a dû surmonter dès sa naissance.

Il raconte son parcours depuis sa naissance avec un léger handicap, les pieds bots, les nombreuses opérations qu'il a dû subir à un jeune âge, les hauts et les bas de vivre avec un handicap et tout son cheminement de vie jusqu'à la récolte de nombreuses médailles paralympiques en natation.

La conférence de Philippe est un discours passionné sur la persévérance, le travail d'équipe et l'atteinte d'objectifs, des valeurs fondamentales dans lesquelles il puise sa force d'avancer.





INSTITUT  
D'ADMINISTRATION PUBLIQUE  
DE QUÉBEC

## Prix d'excellence de l'administration publique du Québec 2015

### Le secteur de l'éducation se distingue !

L'**Institut d'administration publique de Québec** (IAPQ) a dévoilé les lauréats de la 30<sup>e</sup> édition des Prix d'excellence de l'administration publique du Québec, le 26 novembre, au Centre des congrès de Québec, en présence de Mme Hélène David, ministre de la Culture et des Communications.

Suite à l'émission d'un communiqué de presse, nous sommes très fiers de vous annoncer que le Collège Shawinigan (département des soins infirmiers) a remporté le prix **Éducation** pour son Centre virtuel d'immersion clinique, aménagé pour représenter la réalité d'un centre hospitalier. On y utilise la haute technologie en recourant à des mannequins assistés par ordinateur. Cette approche pédagogique novatrice facilite l'acquisition des compétences par les étudiants.

Pour en savoir plus sur leurs réalisations, et celles des autres récipiendaires dans les différents domaines du Monde municipal, de la Fonction publique, de la Santé et des services sociaux, de la Gestion des ressources humaines, des Initiatives numériques et du Rayonnement international, rendez vous sur le [site web de l'IAPQ](http://www.iapq.ca)



1<sup>ère</sup> rangée : Josée Bouchard, présidente de la FCSQ, Éric Milette, directeur des études, Luc Grenier coordonnateur du centre virtuel d'immersion clinique, Guy Dumais, directeur général du Collège Shawinigan, Nancy Veillette, enseignante, Josée Ricard, technicienne spécialisée en simulation, Nathalie Gagnon, enseignante, et Michel K. Landry, représentant de Deloitte.

2<sup>ème</sup> rangée : Josée Dessureault, enseignante; Francine Gélinas, enseignante, Caroline Lamy, enseignante, Louise Villemure, directrice services administratifs, et Philippe Bellerive, enseignant .

# Pourquoi adhérer à l'AEESICQ en 2016 ?



**L**'AEESICQ est une association, dont la mission, compte tenu de ses lettres patentes, s'articule autour des quatre axes suivants :

promotion de la formation au collégial	recherche et le soutien pédagogique
analyse du vécu pédagogique des enseignantes et des élèves	communication: information et échanges.

Et les objectifs sont :

- Représenter les intérêts des membres auprès des instances gouvernementales, professionnelles, syndicales et autres.
- Promouvoir le rôle d'enseignante en Soins infirmiers au collégial dans le développement de la profession en Soins infirmiers.
- Faire connaître la double orientation professionnelle des membres et son impact sur l'enseignement en Soins infirmiers.
- Informer les membres sur les nouvelles approches pédagogiques.
- Informer les membres sur les nouvelles approches en soins de santé.
- Favoriser l'accès des membres à une formation continue en vue de leur actualisation professionnelle.
- Promouvoir l'engagement personnel des membres sur des sujets d'ordre social.
- Susciter des échanges entre les membres sur des questions d'actualité où leurs valeurs et leurs compétences sont mises à contribution.
- Collaborer avec les organismes qui s'occupent de la promotion de la santé.
- Encourager la création de matériel pédagogique et soutenir les membres dans leurs démarches de production et de diffusion.

Aussi l'adhésion est volontaire et non pas obligatoire comme celle à l'OIIQ. De ce fait, les membres composant l'Association en ont la gouvernance.

Nous sommes la seule association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers des collèges au Québec, mais nous ne faisons pas cavaliers seuls car nous restons toujours en étroite communication avec le MEESR, la Fédération des cégeps, l'OIIQ, les Universités et les instances syndicales.

Lors de l'assemblée générale annuelle de juin, les membres soumettent au conseil d'administration des propositions qui constitueront le plan de travail de l'année suivante.

Rappelons-nous : nous ne sommes pas un syndicat et les membres présents et futurs doivent faire la différence; nous représentons les intérêts pédagogiques et cliniques des enseignantes en Soins infirmiers au collégial.

Un très grand défi nous occupe : conserver les acquis du collégial en matière de reconnaissance de droit de pratique initial après le DEC et se rassembler pour défendre ce droit légitime et le faire valoir.

De plus, tous les collèges éprouvent des difficultés à trouver (et retenir) des enseignantes et enseignants en soins infirmiers. D'ici quelques temps, les enseignantes expertes seront à la retraite et les jeunes enseignantes n'auront guère de ressources. Les nouvelles enseignantes ont l'opportunité de constater les différences qui existent entre la profession d'enseignante et celle d'infirmière. De fait, avant d'accepter leur emploi dans au cégep, elles pratiquaient comme infirmières et assumaient ce rôle avec grande expertise, à l'aise dans le quotidien, familiaires avec les règlements et les pratiques se rattachant au milieu de soins. Et voilà que le rôle est bien différent. Plusieurs sont démunies devant les responsabilités associées au nouvel emploi et, ne voulant pas accabler leurs collègues d'expérience avec toutes leurs questions, n'osent leur demander conseils.

Par notre réseau de communication et notre colloque, nous offrons un support à toutes les enseignantes qu'elles soient expérimentées ou novices. Parallèlement à celui de la relève enseignante, les défis sont multiples et tous aussi importants les uns que les autres.

## **Pourquoi adhérer en 2016 ? (suite)**

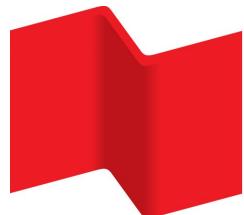
Toutefois, notre force est à la mesure de vos adhésions. L'adhésion des jeunes enseignantes qui n'ont pas toute l'histoire de la formation infirmière au collégial demeure un grand défi pour l'Association et c'est avec fierté que les membres du CA, les agentes de liaison et les membres le relèvent annuellement.

Selon le CA, il appartient à chaque enseignante et enseignant de décider - à partir de son vécu, et de sa réalité locale et régionale- si la mission et les objectifs de l'Association la rejoignent et si son adhésion à l'Association est pertinente. L'AEESICQ se veut un lieu de rassemblement volontaire dans le respect des autres et nécessaire pour la congruence du programme.

Le recrutement pour l'année 2016-2017 aura lieu à compter du mois de janvier. Soyez vigilantes et si vous êtes satisfaites et satisfaits, diffusez la bonne nouvelle.

*Claudine Jouny*

Enseignante au Cégep du Vieux Montréal  
Conseillère de la région 5



**BANQUE  
NATIONALE**

présente le spectacle de clôture  
du colloque  
**Steeve Desgagné**  
**et son Graceband**





## **Pour une troisième année, l'AEESICQ offre des formations accréditées pré-colloque**

Il y aura encore cette année des formations accréditées le jour avant le colloque, soit le lundi 6 juin. Nous sommes à en préparer la programmation, mais voici les sujets provisoires (*non encore tous confirmés*) :

- ◆ Initiation au débreuffage en simulation clinique
- ◆ Formulation de questions d'examen pour les novices
- ◆ Formulation de questions d'examen niveau avancé
- ◆ Soins palliatifs
- ◆ Gestion de la détresse psychologique chez nos étudiantes
- ◆ La contribution infirmière pour la prévention et le traitement de l'hypertension artérielle
- ◆ ...

**Coût : 100 \$ pour nos membres 2016-2017**

Le programme sera inclus dans **LE FLAMBEAU**  
d'avril.

Linda Dufour, responsable pour le C.A.

*Saguenay-Lac-Saint-Jean*  
*C'est géant*

### **NOUVEAUTÉ : Soirée au Village portuaire de Saguenay**

**LUNDI 6 JUIN 2016**—après les formations

accréditées (et avant l'ouverture officielle du colloque), compte tenu du peu de restaurants ouverts les lundis, nous vous proposons une soirée dans le tout nouveau **Village portuaire de La Baie**. Aménagé au coût de 20M\$, le Village portuaire est situé autour du quai d'escale de croisières internationales à La Baie. Regroupant une promenade longeant le fjord du Saguenay, une agora et une scène extérieure ainsi que des restaurants et bistrots sympathiques, c'est l'endroit tout indiqué pour une soirée des plus agréables! Cette soirée se veut un espace supplémentaire d'échanges entre enseignants.

**Vous souerez dans l'un des restaurants du village et vous aurez l'occasion de déguster, pour dessert, une succulente glace de Cacao & Gelato, une entreprise également établie au Village portuaire de La Baie.**

#### **Déroulement**

- |       |   |
|-------|---|
| 18h00 | Départ de l'Hôtel du Fjord (autobus)  |
| 18h15 | Départ du Montagnais  |
| 18h45 | Arrivée au Village portuaire  |
|       | Apéro régional au Pavillon d'accueil des navires de croisières internationales. |
| 19h45 | Départ à pied vers le restaurant de votre choix ( <i>encore à déterminer</i> )  |
| 21h45 | Retour en autobus vers les hôtels (arrêt au Montagnais et à l'Hôtel du Fjord)   |
| 22h15 | Retour à l'hôtel à l'hôtel  |

**Évidemment, c'est une activité facultative à laquelle nous vous demanderons de vous inscrire en même temps que le colloque, début avril 2016.**

# Suggestions d'hébergement au colloque 2016



241, rue Morin Chicoutimi (Québec) G7H 4X8

418 543-1538

Site: [www.hoteldufjord.com](http://www.hoteldufjord.com)

**Hôtel  
du  
Fjord**

Courriel: [info@hoteldufjord.com](mailto:info@hoteldufjord.com)

Le tarif pour les participants au colloque de l'**AEESICQ 2016 (5 au 8 juin 2016)** est le suivant:

**Le bloc est réservé jusqu'au 5 mai 2016**

**Voici la politique d'annulation :**

**Changement ou annulation mineure** (moins de 3 chambres) : **24 heures** avant la date d'arrivée.

Chambre en occupation simple ou double : 102,00\$ + taxes

Chambre en occupation triple : 114,00\$ + taxes

Chambre en occupation quadruple : 126,00\$ + taxes



LE ★★★★  
**MONTAGNAIS**  
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

HÔTEL & CENTRE DE CONGRÈS

1080, boul. Talbot, Chicoutimi (Québec) G7H 4B6

418 543-01521 1 800 463-9160

Site: <http://lemontagnais.qc.ca/>

Le tarif pour les participants au colloque de l'**AEESICQ 2016 (5 au 8 juin 2016)** est le suivant:

Catégorie Deluxe 120.00\$\* Taxes en sus Occupation (1-2) 130.00\$\* Taxes en sus Occupation (3-4)

Catégorie Classique 115.00\$\* Taxes en sus Occupation (1-2) 125.00\$\* Taxes en sus Occupation (3-4)

Catégorie Supérieure 107.00\$\* Taxes en sus Occupation (1-2) 117.00\$\* Taxes en sus Occupation (3-4)

Catégorie Économique 94.00\$\* Taxes en sus Occupation (1-2) 104.00\$\* Taxes en sus Occupation (3-4)

\* Plus les taxes applicables. Pour effectuer votre réservation, nous vous prions de bien vouloir communiquer au **1-800-463-9160** et mentionner que vous désirez réserver une chambre pour le **Colloque AEESICQ** et ce, **avant le 5 mai 2016**.

Prenez note qu'en cas d'annulation vous devez nous prévenir **48 heures** avant la date d'arrivée. Aucune annulation ne pourra se faire passer ce délai.

Toute l'équipe du Cégep de Chicoutimi et votre CA vous souhaitent une très heureuse période des Fêtes.

On vous attend au 30e colloque de l'Association les 7 et 8 juin.

Vous n'en reviendrez juste pas !

